



La Charte des membres du programme Solidarité-Eau

L'adhésion au pS-Eau relève d'un engagement en faveur de l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, ainsi que de l'environnement dans lequel vivent les populations les plus démunies.

Les adhérents à pS-Eau s'engagent à :

1. **SUSCITER** l'implication et l'organisation des usagers pour une meilleure maîtrise et un meilleur accès à la ressource en eau ;
2. **FAVORISER** la formation et la sensibilisation à la protection et à la préservation de la qualité de l'eau ;
3. **PARTICIPER** à l'élaboration et au développement de programmes innovants en faveur de l'accès pour tous à une eau saine ;
4. **FACILITER** le financement de programmes et projets en faveur des populations les plus pauvres ;
5. **ORGANISER** la concertation entre les acteurs impliqués sur une même thématique ou une même zone géographique ;
6. **PROMOUVOIR** la coopération dans le domaine de l'eau auprès des instances de décisions et du grand public ;
7. **PROPOSER** l'adoption de cadres institutionnels garants d'une pérennité d'accès à l'eau pour tous.

La diversité des initiatives de coopération internationale est une richesse que seule une large concertation peut enrichir et mettre en valeur.

En provoquant des collaborations et des échanges, le pS-Eau permet de passer de la «bonne idée» ou de l'envie d'agir à un projet cohérent de coopération.

Par la conduite de programmes innovants et l'accompagnement des acteurs de la solidarité dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, le pS-Eau favorise de meilleures réponses aux demandes des pays les moins bien dotés dans ces domaines.